

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **14** présents et **1** pouvoir

Date de la convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Nadège LEGRAND, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents : /

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 5.34/2026-019

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX COMITES DE BASSIN DE L'EPAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts de l'EPAGE du Bassin du Loing adoptés le 15 février 2019 par délibération n°2019-16 du comité syndical de l'EPAGE,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026

CONSIDERANT que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne le renouvellement des délégués au sein des Comités de Bassin de l'EPAGE du Bassin du Loing,

L'action des délégués en comité de bassin :

- Ils constituent un outil d'expertise technique (apport de connaissances du cours d'eau et des problématiques liées à la commune) et d'aide à la décision au profit du Syndicat,
- Ils rendent des rapports, émettent des avis ou formulent des propositions.

Au quotidien,

- Ils maintiennent le lien entre la commune, sa rivière et le syndicat,
- Ils participent aux actions menées par le syndicat sur le territoire de leur commune,
- Ils informent leur conseil municipal des activités du syndicat et informent le syndicat des projets de leur collectivité,
- Ils servent de relais entre leur commune, leurs habitants, le technicien rivière, référent du bassin et le syndicat,
- Ils remettent à leur commune tous les documents transmis par le syndicat.

CONSIDERANT que la commune est concernée par le (les) Comité(s) de Bassin suivant(s) :

- **Comité de bassin de l'Orvanne**
- **Comité de bassin du Lunain**

La maire, Mélanie LAMOTTE, propose de procéder à l'élection de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) par Comité de Bassin,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués ci-après :

| Comité de Bassin | Titulaire | Suppléant |
|------------------|-----------------|----------------|
| ORVANNE | Fabien HERREMAN | Sandrine ROY |
| LUNAIN | Fabien HERREMAN | Nadège LEGRAND |

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet ainsi qu'au président du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 30 mars 2026
Rendue exécutoire le 31 mars 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

